

TERMES DE REFERENCE AC HL 02-2018

DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HANNIBAL LEASE

1- Objet :

Conformément aux dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, et de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Etablissements de Crédit, le Conseil d'Administration de HANNIBAL LEASE doit comporter aux moins deux membres indépendants.

A cet effet, HANNIBAL LEASE se propose de désigner deux Administrateurs Indépendants devant siéger dans son Conseil d'Administration pour un mandat de trois années (2018-2020) qui ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

2- Conditions de Participation :

Est considéré comme membre indépendant selon l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016, toute personne n'ayant pas de liens avec Hannibal Lease ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants, de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflits d'intérêts réelle ou potentielle.

Le candidat au poste d'Administrateur indépendant doit satisfaire les conditions légales ci- après :

- Etre, obligatoirement, une personne physique.
- Ne-pas être privé de ses droits civils.
- Ne doit pas être parmi les cas énoncés par l'article 193 du Code des sociétés commerciales, à savoir :
 - Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
 - Les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
 - Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

- Ne-pas être parmi les cas énoncés par l'article 60 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, à savoir :
- N'a pas fait objet d'un jugement irrévocable pour faux en écriture, vol, abus de confiance, escroquerie extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire public, corruption ou évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
 - N'a pas fait objet d'un jugement irrévocable de faillite.
 - N'a pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du code pénal relatives à la banqueroute.
 - Si, en vertu d'une sanction infligée par la banque centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance, n'a pas été révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise soumise au contrôle de autorités susvisées.
 - N'a pas fait l'objet d'une sanction de radiation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.
 - N'a pas été établi pour la Banque Centrale de Tunisie responsable dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un Etablissement Financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation.

Le candidat au poste d'Administrateur Indépendant doit aussi remplir les conditions suivantes :

- N'a pas de lien avec Hannibal Lease au sens de l'article 43 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers et, plus précisément, ne pas être conjoint, ascendant ou descendant du président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, des membres du Conseil d'Administration et de l'un des deux Commissaires aux Comptes d'Hannibal Lease.
- Ne détient pas, lui-même, son conjoint, ses ascendants et descendants une participation directe ou indirecte dans le capital d'Hannibal Lease.
- N'agit pas pour le compte de client, fournisseur ou de prestataire de service significatifs d'Hannibal Lease.
- N'a pas fait partie des salariés d'Hannibal Lease.
- N'a pas exercé depuis plus de 9 ans un mandat de membre représentant les intérêts des actionnaires dans le Conseil d'Administration d'Hannibal Lease.
- N'a pas exercé depuis plus de 6 ans un mandat de Commissaire aux Comptes d'Hannibal Lease.

- Ne pas être Administrateur, Directeur Général, gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article 43 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers.
- Ne pas avoir des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec Hannibal Lease ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article 43 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers.
- Ne pas être salarié d'une Banque ou un autre Etablissement Financier.
- Ne pas être, en même temps, membre de Conseil d'Administration d'un autre Etablissement Financier

Le candidat au poste d'Administrateur Indépendant doit avoir une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de l'établissement et une capacité d'analyse développée. Le candidat doit posséder les qualifications, les compétences et l'expertise lui permettant d'accomplir convenablement sa mission de membre du Conseil d'Administration d'Hannibal Lease. A cet effet, les candidats doivent :

- Avoir des diplômes universitaires dans des spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité, ou les sciences économiques ou les sciences de gestion.
- Jouir d'une expérience professionnelle significative dans le domaine financier et notamment dans l'évaluation des risques (pour le cas de l'Administrateur Indépendant chargé de présider le Comité des Risques) et l'Audit Interne (pour le cas de l'Administrateur Indépendant chargé de présider le Comité d'Audit).

3- Constitution du dossier :

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- ❖ Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'Hannibal Lease.
- ❖ Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, le Comité qu'il désire présider (Comité des Risques ou Comité d'Audit).
- ❖ Le curriculum vitae du candidat.
- ❖ Une copie de la carte d'identité nationale.
- ❖ La fiche signalétique dûment remplie et signée (dont modèle en **annexe 1**).
- ❖ Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée (dont modèle en **annexe 2**).
- ❖ Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de gestion ainsi que les justificatifs d'avoir une expérience

professionnelle significative ans dans le domaine financier et notamment dans l'évaluation des risques et l'Audit Interne).

- ❖ Les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre du Conseil d'Administration d'une société anonyme.
- ❖ Un bulletin N°3 de date récente ne dépassant pas les trois mois.
- ❖ Un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.
- ❖ Le duplicata de la déclaration de revenus au titre de l'année 2016.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à Hannibal Lease, par écrit selon l'un des deux modalités suivantes :

Fax : 71 139 460

E-mail : info@hannibalease.com.tn

4- Envoi du dossier :

Le dossier de candidature doit parvenir à Hannibal Lease par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur, contre décharge, à l'adresse suivante : **Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren Immeuble Triki Les berges du Lac - 1053 Tunis** au plus tard **le 16 Mars 2018** à 16h00. Le cachet de la poste et du Bureau d'Ordre de Hannibal Lease faisant foi.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'Hannibal Lease, doit porter la mention apparente suivante :

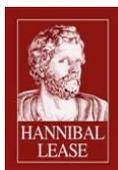
« Ne pas ouvrir – Candidature au poste d'Administrateur Indépendant »

5- Choix des candidats :

Les candidats seront choisis après dépouillement de dossiers parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidatures et compte tenu de la satisfaction des conditions énumérées dans les présents « Termes de Référence », en application de la méthodologie de dépouillement fixée par le Comité de Stratégie, des Nominations et des Rémunérations et approuvée par le Conseil d'Administration de Hannibal Lease et fournie **en annexe 3**.

Les résultats définitifs de cet appel à candidatures seront communiqués aux candidats retenus, après l'obtention de l'accord des autorités compétentes.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les Etats Financiers de l'exercice 2017 entérinera la nomination deux candidats retenus.



(ANNEXE 1)

CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HANNIBAL LEASE

FICHE SIGNALÉTIQUE DE CANDIDATURE

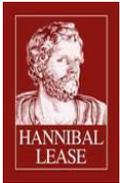
Nom et Prénom
CIN (1)	N° Délivrée à Le
Profession /Qualité
Formation Académique et Diplômes obtenus (2)
Expérience Professionnelle (3)	Dans le domaine bancaire et sociétés de leasing : Autres :
Adresse
Tél.	Fixe..... GSM.....
E-mail
Autres informations
Membre de Conseils d'Administration (4)	Oui /__/ Non /__/ Si Oui Nombre :

(1) Joindre une copie de la CIN.

(2) Joindre les copies des diplômes.

(3) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle.

(4) Joindre les justificatifs des fonctions exercées.



(ANNEXE 2)

**CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION D'HANNIBAL LEASE**

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) (Nom et Prénom) :.....

Titulaire de la CIN N°.....délivrée à :..... le :.....

faisant élection de domicile au :.....

Candidat (e) au poste d'Administrateur Indépendant, membre du Conseil d'Administration d'Hannibal Lease, déclare formellement sur l'honneur :

- Respecter les critères d'éligibilité fixés par les Termes de référence de ce poste.

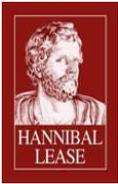
- Ne pas être frappé (e) des interdictions prévues par les articles 192 et 193 du Code des Sociétés Commerciales, à savoir :

- Etre failli(e) non réhabilité(e), les mineurs(e) incapable et condamné(e) à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
- Être condamné(e) pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs, à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, et en raison de leur charge ne peut exercer le commerce.
- Être fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

- Ne pas être frappé(e) par les interdictions prévues par les dispositions de la de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016, relative aux Banques et aux Etablissements Financiers notamment son article 60 :

- N'a pas fait objet d'un jugement irrévocable pour faux en écriture, vol, abus de confiance, escroquerie extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire public, corruption ou évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- N'a pas fait objet d'un jugement irrévocable de faillite.
- N'a pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du code pénal relatives à la banqueroute.
- Si, en vertu d'une sanction infligée par la banque centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance, n'a pas été révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise soumise au contrôle de autorités susvisées.
- N'a pas fait l'objet d'une sanction de radiation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

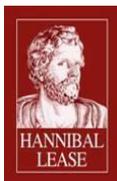
•



- N'a pas été établi pour la Banque Centrale de Tunisie responsable dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'Etablissement Financier à un plan de résolution ou à la liquidation.
- N'a pas de liens avec Hannibal Lease au sens de l'article 43 de la Loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers à savoir :
- Ne détient pas, lui-même, son conjoint, ses ascendants et descendants une participation directe ou indirecte dans le capital d'Hannibal Lease.
 - Ne pas être conjoint, ascendant ou descendant du président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, des membres du Conseil d'Administration et de l'un des deux Commissaires aux Comptes d'Hannibal Lease.
 - N'agit pas pour le compte de client, fournisseur ou de prestataire de service significatifs d'Hannibal Lease.
 - N'a pas fait partie des salariés d'Hannibal Lease.
 - N'a pas exercé depuis plus de 9 ans un mandat de membre représentant les intérêts des actionnaires dans le Conseil d'Administration d'Hannibal Lease.
 - N'a pas exercé depuis plus de 6 ans un mandat de Commissaire aux Comptes d'Hannibal Lease.
 - Ne doit pas être Administrateur, Directeur Général, gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article 43 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers.
 - Ne doit pas avoir des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec Hannibal Lease ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article 43 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers.
- N'est pas salarié d'une Banque ou d'un autre Etablissement Financier.
- N'est pas, en même temps, membre de Conseil d'Administration d'un autre Etablissement Financier.
- N'est pas membre du Conseil d'Administration ou Directeur Général ou gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers.
- Ne rend pas directement ou indirectement des prestations de services à Hannibal Lease.
- N'agit pas pour le compte d'un client ou d'un fournisseur important d'Hannibal Lease.
- N'a jamais fait partie des salariés d'Hannibal Lease.
- N'a pas exercé au cours des six dernières années un mandat de Commissaire aux Comptes d'Hannibal Lease.
- N'est pas en même temps membre au Conseil d'Administration d'un autre Etablissement Financier.

Fait àle.....

Signature



(ANNEXE 3)

METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT

I- Étapes à suivre :

1. Le dépouillement des dossiers de candidature retenus sera effectué selon les étapes suivantes :
2. Vérification de l'existence de l'ensemble des documents exigés dans les « **Termes de Référence** » au fur et à mesure du remplissage des tableaux des conditions exigée (présentés au paragraphe II).
3. Elimination des dossiers ne répondants pas aux conditions exigées.
4. Classement des dossiers, par ordre, selon les critères ci-après :
 - Expérience significative dans le domaine financier et notamment dans l'évaluation des Risques et l'Audit Interne.
 - Diplômes obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques et de gestion.
 - Nombre de participations dans le(s) Conseil(s) d'Administration de société(s) anonyme(s) (s'il y a lieu).

Le classement des dossiers retenus sera effectué selon la méthodologie de dépouillement telle que décrite dans le paragraphe III ci-dessous.

5. Elaboration du Rapport de dépouillement par le Comité de Stratégie, de Nominations et de Rémunérations.
6. Soumission du Rapport de dépouillement pour avis et décision au Conseil d'Administration.
7. Communication de la décision du Conseil d'Administration à la BCT.
8. Approbation de la désignation des candidats par l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les Etats Financiers de l'exercice 2017.

II- Tableaux des conditions à vérifier :

II.1. Conditions Juridiques :

CRITERES	OUI	NON
Le candidat est-il privé de ses droits civils ?	...(*)
Le candidat est-il failli non réhabilité ?	...(*)
Le candidat est-il incapable ?	...(*)
Le candidat est-il condamné à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ?	...(*)
Le candidat est-il condamné pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs, à l'ordre publique, ou aux lois régissant les sociétés ?	...(*)
Le candidat est-il une personne qui en raison de sa charge ne peut exercer le commerce ?	...(*)

Le candidat est-il fonctionnaire au service de l'Administration sauf autorisation spéciale du Ministère de tutelle ?(**)
Le candidat est-il Administrateur ou gérant de Sociétés déclarées faillis, ou objet de décision pénale pour cause de faillite ?	...(*)

(*) La réponse par **OUI** est éliminatoire.

(**) La réponse par **NON** est éliminatoire.

II.2. Conditions relatives aux conflits d'intérêts :

CRITERES	OUI	NON
Le candidat est-il conjoint, ascendant ou descendant du Président du CA, du Directeur Général, de l'un des membres du Conseil d'Administration et de l'un des Commissaires aux Comptes d'Hannibal Lease ?	...(*)
Le candidat détient-il lui-même par son conjoint, ses ascendants et descendants une participation directe ou indirecte dans le capital d'Hannibal Lease ?	...(*)
Le candidat agit-il pour le compte de client, fournisseur ou de prestataire de service significatifs d'Hannibal Lease ?	...(*)
Le candidat a-t-il fait partie des salariés d'Hannibal Lease ?	...(*)
Le candidat n'est-il pas inscrit au tableau de l'ordre des Experts Comptables de Tunisie ?	...(*)
Le candidat n'ayant pas été membre d'une équipe de Commissariat aux Comptes intervenante à Hannibal Lease et ce, depuis moins de 6 ans de la date de fin de mission ?	...(*)
Le candidat est-il administrateur, directeur général, gérant de sociétés ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article 43 de la Loi N° 2016-48 ?	...(*)
Le candidat a-t-il des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec Hannibal Lease ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec HL au sens de l'article 23 de la Loi N°2016-48 ?	...(*)
Le candidat est-il salarié d'un autre Etablissement Financier ?	...(*)
Le candidat est-il membre de Conseil d'Administration d'un autre Etablissement Financier ?	...(*)
Le candidat n'est-il pas interdit par une disposition légale ou réglementaire particulière, de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de Conseil d'Administration?	...(*)

(*) La réponse par **OUI** est éliminatoire.

II.3. Conditions de compétence :

CRITERES	OUI	NON
Le candidat a-t-il des diplômes universitaires dans des spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité, ou les sciences économiques ou les sciences de gestion ?(*)
Le candidat jouit-il d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine financier et notamment dans l'évaluation des Risques et de l'Audit Interne ?(*)
Le candidat a-t-il été ou est-t-il membre de Conseil(s) d'Administration (de) société (s) anonyme (s) ?

(*) La réponse par **NON** est éliminatoire.

III- Méthodologie de dépouillement :

La méthodologie de dépouillement consiste en :

- L'attribution de notes aux trois critères de compétence présentés dans le point 4 du paragraphe I.
- Le classement des dossiers selon l'ordre décroissant des nombre des points cumulés.

1. Attributions de notes :

Les notes à attribuer aux trois critères de compétence (sur un maximum de 100 points) sont fixées comme suit :

- 50 points au maximum pour l'expérience dans le domaine financier et notamment dans l'évaluation des Risques et l'Audit Interne.
- 40 points au maximum pour les diplômes obtenus.
- 10 points au maximum pour l'exercice de la fonction de membre de conseil(s) d'administration de société(s) anonyme(s).

La note finale de chaque candidat sera calculée pour les trois critères de compétence conformément au tableau ci-après :

CRITERES	SOUS-CRITERES	POINTS CUMULES
Expérience professionnelle 50 points au maximum	Moins de 5 ans	30
	De 5 à 10 ans (ajout de points par année supplémentaire)	46
	10 ans et plus	50
Diplômes universitaires obtenus 40 points au maximum	BAC +4	10
	BAC +6	25
	Doctorat ou diplôme équivalent	40
Exercice de la fonction de membre de Conseil(s) d'Administration de société(s) Anonyme(s) 10 points au maximum	1 mandat	5
	2 mandats	7
	3 mandats et plus	10

Note Finale/100

2. Classement des dossiers :

Les dossiers seront classés par ordre décroissant selon la note finale calculée (soit le total des points cumulés des trois critères).